



**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique****Renseignements fournis conformément à la Convention
sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace
extra-atmosphérique****Note verbale datée du 30 mai 2014, adressée au Secrétaire général
par la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies à
Vienne**

La Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne a l'honneur de transmettre, conformément à l'article IV de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe) des renseignements concernant l'objet spatial Inmarsat-5 F1 (indicatif international 2013-073A) (voir annexe).



Annexe

Données relatives à l'immatriculation d'un objet spatial lancé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord*

Inmarsat-5 F1

Renseignements fournis conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Indicatif international du Comité de la recherche spatiale:	2013-073A
Nom de l'objet spatial:	Inmarsat-5 F1
État d'immatriculation:	Royaume-Uni
Date et territoire ou lieu de lancement	
Date de lancement:	8 décembre 2013, 12 h 12 UTC
Territoire ou lieu de lancement:	Cosmodrome de Baïkonour (Kazakhstan)
Principaux paramètres de l'orbite	
Période nodale:	23 heures 56 minutes
Inclination:	<0,05 degrés
Apogée:	35 786 kilomètres
Périgée:	35 786 kilomètres
Fonction générale de l'objet spatial:	Satellite de télécommunications

Renseignements supplémentaires volontaires fournis au registre de l'Organisation des Nations Unies des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Position géostationnaire:	62,6 degrés Est
Propriétaire ou exploitant de l'objet spatial:	Inmarsat Global Ltd.
Lanceur:	Proton Breeze M

* Ces renseignements ont été communiqués au moyen du formulaire établi conformément à la résolution 62/101 de l'Assemblée générale; leur présentation a été modifiée par le Secrétariat.